

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **lundi 15 novembre 2021** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :

Monsieur Simon Arsenault, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2021

2. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 4.1 Dépôt et adoption des comptes à payer d'octobre 2021
- 4.2 Dépôt d'une lettre de démission d'un conseiller municipal
- 4.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 4.4 Nomination du maire suppléant pour les trois prochains mois
- 4.5 Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal
- 4.6 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
- 4.7 Adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 4.8 Entretien paysager 2021

5. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

5.1 Réception définitive du projet de remplacement d'un ponceau dans le Petit 9e Rang

5.2 Ratification en présence du chef du conseil concernant l'appel d'offres relatif au prolongement du réseau aqueduc sur la rue Fortin

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt et adoption des permis du mois d'octobre 2021

6.2 Demande de dérogation mineure - 9, rue de la Plage-Beauchesne

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Proposition de la Ville de Victoriaville concernant la quote-part loisirs et culture pour les années 2020 et 2021

8. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

En ouverture de séance, la directrice générale et greffière-trésorière félicite Michel Larochelle pour son élection au poste de maire et Sarah Bellavance pour son élection au poste de conseillère du district 3. Elle souligne aussi les élections sans opposition des autres membres du conseil présents.

2021-11-940

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-941

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-942

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 octobre 2021. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Les citoyens présents n'ont pas de question sur les sujets à l'ordre du jour.

2021-11-943

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'octobre 2021 de la municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 20 pages et totalisant un montant de **326 989,14 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'octobre 2021 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **326 989,14 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 31 octobre 2021 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre de démission du conseiller du district 4, Simon Arsenault.

Cette dernière donne un avis de vacances pour le poste de conseiller du district 4.

Les informations relatives à l'élection partielle à venir suivront dans les prochaines semaines.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale et greffière-trésorière confirme que tous les élus présents à la présente séance ont déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires.

Toutefois, en raison des circonstances particulières, le conseiller municipal démissionnaire, Simon Arsenault, n'a pas déposé ladite déclaration.

2021-11-944

NOMINATION DU MAIRE-SUPPLÉANT POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseiller du district 2, Bertrand Martineau, soit nommé maire suppléant pour les trois prochains mois.

QUE le conseiller Réjean Arsenault demeure toutefois le représentant du maire en cas d'absence de ce dernier aux rencontres de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-945

ADOPTION DU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose le calendrier suivant concernant les séances ordinaires de l'année 2022:

SÉANCES à 19 h 30
Lundi 10 janvier
Lundi 7 février
Lundi 14 mars
Mardi 4 avril
Lundi 2 mai
Lundi 6 juin
Lundi 4 juillet
Lundi 15 août
Lundi 12 septembre
Mardi 11 octobre
Lundi 7 novembre
Lundi 5 décembre

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil adopte le calendrier des séances ordinaires de l'année 2022, tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-946

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil autorise la fermeture du bureau municipal du 22 au 31 décembre 2021 pour la période des fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-947

ADHÉSION ANNUELLE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve le renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2022 au montant de **2 566,40 \$**, taxes en sus.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement en janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-948

ENTRETIEN PAYSAGER 2021

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Botatera pour la fourniture de végétaux et l'entretien paysager pour la saison estivale 2022 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil approuve la soumission de l'entreprise Botatera au montant de **3 830 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-949

RÉCEPTION DÉFINITIVE DU PROJET DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE PETIT 9E RANG

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs Pluritec recommande le versement final de 8 767,05 \$, taxes en sus, suite à la visite effectuée dans le cadre de la réception définitive des ouvrages du projet de remplacement d'un ponceau dans le Petit 9e Rang ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le document de réception définitive dans le cadre du projet de remplacement d'un ponceau dans le Petit 9e rang et à effectuer le versement final à l'entreprise L4 Construction au montant de **8 767,05 \$**, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-950

RATIFICATION EN PRÉSENCE DU CHEF DU CONSEIL CONCERNANT L'APPEL D'OFFRES RELATIF AU PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQUEDUC SUR LA RUE FORTIN

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-10-934, 2021-10-935, 2021-10-936, 2021-10-937 et 2021-10-938 adoptées dans le cadre d'un dossier de pénurie d'eau dans un secteur de la rue Fortin ;

CONSIDÉRANT QUE ces résolutions ont été adoptées sans la présence du maire puisqu'il était dans l'impossibilité de siéger en raison de la campagne électorale ;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de ratifier lesdites résolutions en présence du maire ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve à nouveau, en présence du maire, les résolutions énumérées ci-haut.

QUE le maire confirme qu'il approuve que le pouvoir d'urgence du chef du conseil prévu à l'article 937 du Code municipal du Québec ait été invoqué afin de réaliser un appel d'offres sur invitation plutôt qu'un appel d'offres public en raison de l'urgence de la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-951

DÉPÔT ET ADOPTION DES PERMIS DU MOIS D'OCTOBRE 2021

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil adopte la liste des 14 permis du mois d'octobre 2021 pour une valeur des travaux de **674 029 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-952

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 9, RUE DE LA PLAGE-BEAUCHESNE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-10-0017 formulée par Gérard Duhaime, relative à la propriété située au 9, rue de la Plage-Beauchesne ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre un accès au terrain ayant une largeur de 9 mètres contrairement aux 7 mètres maximum autorisés pour un usage résidentiel, le tout contrairement à l'article 5.8.1 b) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE selon le demandeur, la demande vise à faciliter l'accès au terrain afin d'améliorer la sécurité des visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE le tracé indiqué sur le plan du demandeur daté du 15/10/2021 prévoit un cercle de virage et que la longueur du ponceau n'excédera pas l'espace nécessaire aux travaux d'élargissement de l'entrée ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que le projet n'aura pas pour effet de causer un préjudice aux propriétaires des immeubles voisins et recommande au conseil d'approuver la demande ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le conseil municipal accorde la demande de dérogation mineure aux conditions suivantes :

- Que le ponceau utilisé soit de même diamètre que celui existant et installé selon les règles de l'art ;
- Que les travaux soient effectués conformément au plan soumis par le demandeur dans le cadre de la demande de dérogation mineure numéro 2021-10-0017 ;
- Que la longueur du nouveau ponceau n'excède pas celle nécessaire à la modification de l'accès au terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-953

PROPOSITION DE LA VILLE DE VICTORIANVILLE CONCERNANT LA QUOTE-PART LOISIRS ET CULTURE POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé, par résolution, à la Ville de Victoriaville de revoir le montant de la quote-part loisirs et culture pour les années 2020 et 2021 en raison de l'interruption des services aux citoyens pendant plusieurs mois en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville propose une réduction de 10 % pour l'année 2020 et de 10 % pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition a été soumise aux membres du conseil de Saint-Christophe d'Arthabaska ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau
Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil accepte la proposition de la Ville de Victoriaville de réduire de 10 % la quote-part loisirs et culture pour l'année 2020 et l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Duhaime remercie les membres du conseil pour l'acceptation de sa dérogation mineure qui rendra davantage sécuritaire son accès.

2021-11-954

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et
Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.